

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alterner entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à identifier l'environnement du métier et comprendre les missions associées aux installations de chauffage. Elle permet d'interpréter un dossier technique de chantier pour préparer et organiser les travaux, découvrir les procédés de traitement de l'eau, et implanter des appareils au gaz naturel en respectant les normes de sécurité. Les élèves apprennent à réaliser un réseau d'eau chaude sanitaire, choisir et installer les composants d'un réseau de distribution de chauffage, identifier les systèmes de distribution de chaleur, et reconnaître les composants de brûleurs fuel/gaz. La formation inclut la conception de réseaux électriques liés au chauffage, le diagnostic et la maintenance d'installations, l'obtention de la certification SST, l'habilitation électrique B1V, et la formation PRAP IBC pour la prévention des risques.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le CAP Monteur en installations thermiques forme des ouvriers qualifiés à installer, mettre en service et maintenir des systèmes de chauffage (gaz, fioul, électrique) dans maisons individuelles, immeubles et commerces. La formation comprend 70% d'enseignements professionnels et 30% d'enseignements généraux, avec une forte dimension pratique sur plateformes techniques.

MÉTIER VISÉ

- Monteur-fluide thermique
- Installateur chauffagiste
- Monteur en génie climatique
- Technicien d'installation thermique

RÉSUMÉ DU MÉTIER

Le monteur en installations thermiques est un ouvrier qualifié qui étudie, prépare et réalise des ouvrages de chauffage courants et spécifiques. Il implante des générateurs de chaleur, façonne et raccorde les réseaux, met en pression et règle les installations, tout en respectant les normes de sécurité et d'efficacité énergétique.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38306/>

Niveau de diplôme : 3 (CAP)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	–
NSF	227s
ROME	F1603
FORMACODE	22685
RNCP	38306

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)

Date d'enregistrement de la certification : 23/11/2023

Date d'échéance de la certification : 31/12/2028

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délai est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414
// ifpra-contact@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)
<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEUX DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
GCN - antenne Caen Bâtiment	GRETA	Caen	Calvados (14)
Augustin Hébert	LPO	Evreux	Eure (27)
GRM - antenne le Grand-Quevilly	GRETA	Le Grand-Quevilly	Seine Maritime (76)
GCN - antenne le Havre - Schuman	GRETA	Le Havre	Seine Maritime (76)
Schuman Perret	LPO	Le Havre	Seine Maritime (76)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090
76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.